

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 48 (1951)
Heft: 4

Rubrik: Technique apicole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



TECHNIQUE APICOLE

Directives pour l'introduction d'une reine

données par un groupe d'éleveurs de reines de race de Lutzelbourg (Moselle)

Après l'heureuse conclusion de la saison d'élevage dans notre station de fécondation de Lutzelbourg-Schweitzerhof nous étions fort désireux de savoir ce qu'étaient devenues les reines Nigra que nous avions livrées. Nous sommes heureux de pouvoir dire que la plupart des apiculteurs ont su s'y prendre pour introduire ces reines dans leurs ruches. Cependant quelques-unes de ces reines ont péri par suite des fautes commises par des apiculteurs inexpérimentés. C'est pourquoi nous jugeons utile de donner aux débutants quelques conseils sur la manière de remérer une ruche.

Tout apiculteur doit avant tout savoir ceci :

1. Quand il s'agit de remplacer une reine fécondée ou non, celle-ci doit d'abord être retirée de la ruche. Sinon la nouvelle reine ne sera sûrement pas acceptée.
2. Une colonie qui a perdu sa reine commencera bientôt à faire des cellules royales et alors, que celles-ci soient terminées ou seulement ébauchées, la ruche refusera la nouvelle reine. Il faut donc absolument ôter toutes les cellules royales avant d'introduire la nouvelle reine.

En outre il est recommandé de n'introduire la nouvelle reine dans la ruche qu'enfermée dans sa cage protectrice. Autrement elle courrait le danger d'être attaquée et tuée par les abeilles.

Il est vrai que depuis quelque temps certains apiculteurs réputés ne croient plus que les reines fécondées et arrivées à maturité aient une odeur spéciale. Cependant, jusqu'à ce que cette question soit éclaircie, nous recommandons vivement de laisser la reine dans sa cage protectrice pour l'introduire dans la ruche.

Même quand on a ôté la vieille reine et toutes les cellules royales, quand on a introduit la reine protégée par sa petite cage, on n'est pas encore sûr de réussir car il y a encore d'autres facteurs qui entrent en jeu et déterminent l'acceptation ou la non-acceptation de la reine.

C'est à l'apiculteur de connaître ces facteurs et, dans certains cas, de mettre sa ruche en état de recevoir volontiers une nouvelle reine.

Les moments et les conditions les plus favorables au reméragé sont :

1. Le printemps et le début de l'été.
2. L'abondance du nectar et du pollen.
3. Une reine bonne pondeuse.
4. La présence dans la ruche de nombreuses jeunes abeilles.

En un mot, tous les facteurs qui favorisent le développement du couvain, favorisent aussi l'acceptation d'une nouvelle reine.

Les mauvais moments sont :

1. La fin de l'été et l'automne.
2. Les mauvaises conditions atmosphériques (entre autres la trop grande chaleur et le temps orageux).
3. La disette de nectar et de pollen.
4. Une reine non fécondée, ou qui a cessé de pondre.
5. L'insuffisance de jeunes abeilles.

Dans les mauvaises périodes, il faut redoubler de précautions. Il convient alors de nourrir avant et pendant le reméragé, à condition toutefois d'éviter le pillage qui mettrait la ruche dans un tel état d'excitation que la reine courrait grand danger d'être attaquée.

Une cause d'insuccès qu'il ne faut pas sous-estimer est la différence de race entre la nouvelle reine et les abeilles. L'hostilité est parfois si grande qu'une reine déjà libérée dans la ruche et qui a déjà commencé à pondre peut être tuée par les abeilles.

Il faut absolument éviter de déranger et d'exciter une colonie nouvellement remérée. Le contrôle ne doit donc avoir lieu que quelques jours après le reméragé et par temps frais.

L'opération du reméragé est encore beaucoup plus difficile dans le cas d'une ruche devenue bourdonneuse, à cause du manque de jeunes abeilles. Les vieilles abeilles sont souvent hostiles à une nouvelle reine et la présence d'ouvrières pondeuses rend l'acceptation de la reine presque impossible. D'ailleurs une colonie tombée si bas ne vaut plus la peine qu'on lui donne une reine de valeur.

Il y a de nombreuses manières de remérer une colonie. Nous nous bornerons à citer les plus employées.

Les uns emploient un procédé rapide par lequel le changement de reine est fait si vite que les abeilles ont à peine le temps de s'apercevoir de la substitution. D'autres enlèvent tout le couvain non operculé de la ruche à remérer. D'autres encore ne donnent la nouvelle reine que neuf jours après avoir ôté l'ancienne et après avoir enlevé toutes les cellules royales.

Nous ne contestons pas que ces méthodes puissent réussir, mais nos expériences personnelles nous ont appris que dans tous les cas cités ci-dessus on doit compter avec une résistance des abeilles parfois assez forte pour faire échouer l'opération.

Nous avons constaté que le procédé de l'essaim artificiel, qui désorganise la colonie, empêche toute résistance concertée. C'est pourquoi il offre le plus de chances de réussite et pourquoi nous le conseillons à ceux qui veulent introduire une reine de valeur.

D'ailleurs il ne demande aucune aptitude spéciale.

Pour cette opération nous prenons une ruche ordinaire. Pour donner de l'air on remplace la vitre par de la toile métallique. La grille d'aération ainsi obtenue est placée à l'arrière de la ruche et la moitié avant de la ruche est fermée. Une boîte de fer blanc contenant du miel durci ou du sucre en pâte (environ 1 livre) est fixée à la face interne du couvercle de telle sorte que les abeilles y accèdent facilement. La nouvelle reine ne sera introduite dans cette ruche que peu de temps avant l'opération. Elle y sera mise dans sa cage, qui sera suspendue tout près du récipient contenant le miel ou la pâtée.

S'il s'agit de remplacer la reine d'une ruche il faut d'abord enlever cette reine. Vers le soir on ôte cette ruche et on met à sa place celle qu'on a préparée comme il est dit plus haut. A l'aide d'une plume ou d'une brosse, on y fait tomber toutes les abeilles. Cette opération sera plus facile à réaliser si l'on arrose légèrement les abeilles avec le vaporisateur. Si la colonie était parfaitement saine, les rayons qu'on vient de débarrasser de leurs abeilles seront données à d'autres ruches en prenant soin de mettre le couvain avec le couvain. Les abeilles qui ont été transférées dans la nouvelle ruche seront réduites au désespoir par la privation de tout ce qui leur était cher et pourraient être tentées de désérer cette ruche et d'essayer d'entrer dans une ruche voisine si nous n'avions pris la précaution de mettre la nouvelle reine dans cette ruche avant de les y jeter elles-mêmes. Attirées par la pâtée et par la nouvelle reine, elles formeront bientôt une grappe autour de cette dernière. Le lendemain matin, avant que les abeilles ne commencent à voler, on fermera le trou de vol et on emportera la ruche dans un endroit frais et sombre. Vers le soir du jour suivant, la colonie sera remise à son ancienne place dans le rucher. Les planchettes du couvercle auxquelles la grappe est fixée seront poussées avec précaution sur la partie arrière de la ruche et la partie avant sera pourvue de rayons : tout devant 1 rayon complètement bâti mais vide, ensuite 1 rayon contenant du miel et du pollen, puis, selon la force de la colonie, 1 à 3 rayons artificiels, enfin, de nouveau 1 rayon à provisions. La grappe d'abeilles sera alors balayée sur les rayons et la reine sera libérée. On ferme la ruche, on ouvre le trou de vol et l'opération est terminée.

Si on a une reine de valeur et si l'on veut augmenter le nombre de ses ruches, c'est encore le même procédé qui donne les meilleurs résultats.

La préparation de la caisse et les diverses opérations sont les mêmes que celles décrites plus haut. Mais on ne mettra dans la nou-

velle caisse qu'une partie des jeunes abeilles provenant d'une ou plusieurs ruches. (On prendra bien soin qu'il n'y ait pas d'autre reine parmi elles.) La nouvelle caisse aura sa place dans le rucher.

Il est recommandé de donner à cette nouvelle colonie beaucoup de jeunes abeilles, car parmi celles-ci se trouvent des butineuses qui retourneront à leur ancienne ruche. Pour leur permettre de le faire on doit attendre un certain temps avant de transporter la ruche dans un endroit sombre.

Si pendant le séjour dans l'obscurité la grappe ne se forme pas bien, il suffit d'arroser légèrement les abeilles et d'humecter le sol autour de la ruche pour accélérer la bonne formation de la grappe.

C'est dans cette grappe que se forme le lien qui unit la reine et les abeilles, tout comme il se forme dans un essaim naturel. Et nous sommes convaincus que l'apiculteur qui aura suivi nos indications n'aura qu'à s'en louer.

Pour le Groupe d'éleveurs de reines :

Tiré de la *Revue française d'apiculture*

L. RAMM



LA VIE DE NOS SECTIONS

Société d'apiculture Ajoie-Clos-du-Doubs

Nous informons les membres de la société que l'assemblée générale aura lieu dimanche 22 avril à 14 heures, Hôtel du Jura-Simplon à Porrentruy. Nous comptons sur une nombreuse participation et prions les membres d'y inviter leurs amis qui désirent se faire recevoir membre de la société. Au terme de l'art. 15 de nos statuts tout membre fait partie d'office de la caisse loque et noséma et est astreint au paiement de la cotisation annuelle qui se monte à 0.30 ct. par ruche. Nous vous prions donc de verser le montant de vos cotisations à M. Léon Mouche, à La Ferrière, compte de chèque IVb 1398, La Chaux-de-Fonds, jusqu'au 15 avril.

Le Comité.

Section Jura-Nord

L'assemblée ordinaire du printemps aura lieu le dimanche 8 avril 1951, à 13 h. 30, au Restaurant Central, à Delémont.

Tractanda :

1. Procès-verbal ;
2. Rapports : du Président et de l'Inspecteur ;
3. Comptes 1950 ;
4. Compte rendu de l'Assemblée des délégués à Lausanne ;
5. Remise des diplômes aux vétérans ;
6. Divers ;
7. « La cire et ses usages », causerie du président suivie de discussion.

Le Comité invite les membres de la section à participer nombreux à l'assemblée.